

REPUBLIQUE DU TCHAD  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
PRIMATURE  
MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE  
DIRECTION GENERALE

Unité-Travail-Progress - - -



جمهورية تشاد  
الجمهورية

CELLULE INTERMINISTERIELLE DE LA COUVERTURE  
SANTE UNIVERSELLE

الخلية الوزارية لتنسيق الاستراتيجية الوطنية للغطاء الصحي

## NOTE CONCEPTUELLE

### POUR L'ELABORATION DE LA STRATEGIE NATIONALE DE FINANCEMENT DE LA SANTE POUR LA COUVERTURE SANTE UNIVERSELLE

## 1. Contexte

Face aux multiples défis sanitaires dans les pays en développement, un large consensus s'est établi en faveur de l'instauration de la Couverture Santé Universelle (CSU) comme un des meilleurs moyens pour améliorer la situation sanitaire des populations. S'inscrivant dans cette dynamique, le Tchad s'est engagé, depuis 2013, dans un processus de mise en place des jalons de la CSU. Il s'agit, pour le pays, d'atteindre la situation dans laquelle toutes les populations peuvent obtenir les services de santé dont elles ont besoin (services de promotion, préventifs, curatifs, de réhabilitation et palliatifs), et qui répondent aux normes de qualité et d'efficacité, sans que le coût de ces services n'expose les usagers à des difficultés financières.

Dans le cadre du processus amorcé, le pays a adopté sa Stratégie Nationale de la Couverture Sanitaire Universelle (SN-CSU) en 2015, suivi de la validation en 2016 d'un Plan Stratégique National pour la mise en œuvre de la CSU.

Le processus de mise en place des jalons de la CSU s'inscrit dans la vision Tchad 2030. Elle est en parfaite cohérence avec l'axe 4 du Plan National de Développement 2017-2021 « *amélioration de la qualité de vie des tchadiens* » et avec les référentiels nationaux en matière de santé et de protection sociale :

- La politique nationale de santé
- Le plan national de développement sanitaire
- la politique nationale de protection sociale et le renforcement de la couverture sanitaire universelle.

La SN-CSU adoptée en 2015 s'articule autour de six axes (i) Développer des mécanismes contre les risques financiers, (ii) Utiliser les ressources plus efficacement et équitablement (iii) Favoriser le partenariat public privé, (iv) Prévenir des risques ayant une incidence sur la santé, (v) Prendre en compte les souhaits de la population, (vi) Mobiliser les ressources financières pour la couverture universelle.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale CSU, le Tchad a organisé en décembre 2016, un atelier de mobilisation des ressources au cours de laquelle les partenaires techniques et financiers se sont positionné pour accompagner le pays dans la mise en œuvre de la SN-CSU.

Les appuis techniques et financiers apportés par les partenaires en 2017 et 2018 ont permis à la la Cellule Interministérielle de Coordination (CIC) d'amorcer les réflexions pour l'opérationnalisation de l'axe 1 de la stratégie. Les réflexions engagées ont permis d'élaborer :

- le document d'orientation du Dispositif d'Assurance Santé (DAS) adoptée par le Haut Comité de Suivi de la SN-CSU en aout 2018, et
- L'avant-projet de loi portant CSU au Tchad adopté par le conseil des ministres en sa séance du 24 janvier 2019.

La CIC a également coordonné la réalisation (i) d'une étude sur « les mécanismes de la gratuité et leur financement, l'identification de financements innovants et la gestion du financement » et (ii) d'une autre sur l'articulation des gratuités avec le dispositif d'assurance santé.

Actuellement les réflexions sont en cours pour l'identification des paniers de soins à couvrir par le Dispositif d'assurance santé, leurs coûts ainsi que les efforts contributifs nécessaires à au financement des prestations retenues.

Le DAS envisagé pour le Tchad ne se mettra en place que progressivement et les paniers de soins à couvrir par ce mécanisme seront forcément limités au départ, quitte à être amélioré au

fil du temps et en fonction des moyens budgétaires. Le DAS est donc appelé à se développer aux côtés des autres mécanismes de financement de la santé, qu'il s'agisse d'initiatives publiques ou privées, avec ou sans but lucratif. Les initiatives existantes concernent principalement ; (i) les programmes de gratuité, (ii) le financement basé sur la performance, (iii) les fonds d'équité, (iv) les systèmes mutualistes, (v) les assurances privées commerciales, etc.

C'est dans ce contexte que le Tchad a décidé, avec l'appui de ses partenaires, de lancer le processus d'élaboration d'une stratégie nationale de financement de la santé. Cette stratégie ne sera pas simplement une stratégie de plus. Elle sera complémentaire de la SN-CSU et des autres stratégies déjà existantes.

## 2. Justification

La fragmentation du système de financement de la santé sans un minimum de coordination peut s'avérer néfaste pour le développement de la CSU et cela à plusieurs égards : (i) éparpillement des ressources humaines, (ii) multiplication des dispositions administratives, (iii) absence de mutualisation des ressources financières, (iv) manque d'analyse critique transversale sur les cibles et sur les moyens mis à disposition, (v) compétition sous-sectorielle contreproductive en lieu et place d'une priorisation des interventions, (vi) errance du dialogue sectoriel, (vii) incohérence de la réglementation et de la stratégie. Cet enjeu, qui est des plus cruciaux et des moins évidents, constitue une première justification de la mise en chantier d'une SNFS pour le Tchad.

En deuxième lieu, il convient de noter que l'atteinte de l'objectif ultime de la CSU « *permettre à toutes les populations d'obtenir les services de santé dont elles ont besoin et qui répondent aux normes de qualité et d'efficacité, sans que le coût de ces services n'expose les usagers à des difficultés financières* » nécessite la mise en œuvre de réformes vigoureuses en matière de financement de la santé. Inversement des réformes appropriées en matière de financement de la santé peuvent entraîner des progrès rapides dans le domaine de la CSU en permettant notamment l'équité dans la répartition des ressources en santé, l'efficacité, la transparence et la redevabilité dans leur utilisation. La consolidation des réformes à mettre en œuvre en matière de financement de la santé dans un document de référence permet, à cet égard, une meilleure coordination et un meilleur suivi des actions. Elle permet également d'assurer une meilleure orientation des actions et d'accélérer la progression vers la CSU.

L'élaboration de la SNFS participe enfin d'une opérationnalisation du PNDS 3 et du Plan stratégique national CSU. Le PNDS 3 a, en effet, donné plusieurs orientations en matière de financement de la Santé. Il s'agit de ;

- L'orientation stratégique 3 : Accroissement des ressources financières en faveur du secteur de la santé
- L'orientation stratégique 4 : Promotion des mécanismes de protection de la population contre le risque financier lié au paiement des soins de santé
- L'orientation stratégique 5 : Amélioration de l'efficacité dans l'utilisation des ressources du secteur de la santé
- L'orientation stratégique 6 : Promotion de l'équité dans la répartition et l'affectation des ressources aux régions et districts sanitaires sur base des clefs de répartition préalablement définies

La dernière orientation stratégique a clairement identifié, parmi les actions à mettre en œuvre, l'élaboration d'une stratégie nationale de financement de la santé (Action 6.1.5).

### **3. Question centrale à traiter par la Stratégie Nationale de Financement de la Santé**

La SNFS devra apporter une réponse appropriée à la question suivante « comment et dans quel cadre temporel le Tchad devrait-il reformer son dispositif actuel de financement de la santé en terme (i) de mobilisation des ressources, (ii) de mise en commun des moyens, (iii) d'acquisition stratégique des services, (iv) de structuration des prestations et de (v) gouvernance, de manière à influencer sur le progrès vers la CSU ? ».

La réponse à cette question centrale fait appel au cadre analytique du financement de la santé qui, pour chacune des mesures de protection sociale existantes, sera basée sur les trois dimensions suivantes (i) la mobilisation des ressources, (ii) la mise en commun des moyens et (iii) l'achat stratégique des prestations. Cette analyse préalable effectuée sous les angles de l'équité et de l'efficacité permettra de cerner les limites du dispositif de financement de la santé au plan national et de proposer les améliorations nécessaires.

### **4. Formulation d'objectifs chiffrés**

Les réformes à entreprendre dans le cadre de la SNFS seront traduites en objectifs chiffrés sur un horizon quinquennal :

- 1) Premièrement, en terme d'efforts de l'Etat exprimés par (i) le budget du secteur de la santé en pourcentage des dépenses courantes de l'Etat, (ii) le budget de l'Etat destiné à subventionner les populations pauvres ou démunies en pourcentage des dépenses courantes de l'Etat ;
- 2) Deuxièmement, en terme d'effets sur la population, exprimés par (i) les paiements directs des ménages dans le total des dépenses de santé, (ii) la couverture de la population par le DAS ou par d'autres mécanismes de prépaiement et (iii) l'incidence des dépenses catastrophiques.

### **5. Processus d'élaboration de la SNFS**

La SNFS sera élaborée à travers un processus participatif qui alliera intersectorialité et appropriation nationale. A cet égard, l'expertise nationale sera mobilisée en priorité (compétences techniques provenant des ministères, des ONG nationales et de la société civile). Il sera également fait appel à l'accompagnement technique des partenaires du Tchad et à l'expertise de consultants nationaux et internationaux

Le processus d'élaboration de la SNFS sera placé sous l'autorité d'un comité de pilotage qui sera l'organe d'orientation et de validation. Il sera également mis en place un comité technique chargé d'assurer le suivi du travail des consultants et la finalisation des documents techniques à soumettre au Comité de pilotage.

Le processus suivra plusieurs étapes dont les plus importantes sont :

- La mise en place du comité de pilotage et du comité technique de rédaction,
- L'élaboration d'une feuille de route,
- L'analyse diagnostique du système de financement de la santé

- La consolidation des stratégies de réformes et la préparation d'un plan triennal de mise en œuvre
- La validation du document portant Stratégie nationale de financement de la santé
- La mise en place d'un mécanisme de mise en œuvre de la stratégie et sa diffusion

## **6. Délai d'exécution**

Le processus d'élaboration de la SNFS est programmé sur une période 12 mois, de février 2019 à janvier 2020.